

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : JACQUET Jean-François (ENJERLIC Philippe), JAMME-SERRES Arnaud (LACROIX Olivier), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), DUVION Stéphane (ALBERT Sylvie), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

**Absents** : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Philippe ENJERLIC est élu secrétaire de séance.

---

#### DOSSIER N°6

**OBJET : CAF – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT**

---

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Commune de Boujan sur Libron et la CAF de l'Hérault est arrivée à échéance au 31 décembre 2021.

Cette convention qui couvrait la période 2018-2021 s'articulait avec le PEDT (Projet Educatif Territorial) et le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) et visait les objectifs suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement pour la période 2022-2026.

La démarche contractuelle engagée par la CTG se décline au travers de plusieurs grandes thématiques en lien avec les champs de compétence de la CAF.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce dernier est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Commune,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,

**2022-44**

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 034-213400377-20220922-D202244-DE

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Hérault et la Commune pour la période 2022-2026 ci annexée,
- L'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale entre la CAF de l'Hérault et la Commune pour la période 2022-2026 ci annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en  
Préfecture le 23/09/2022  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 23/09/2022

